

## CODES DE CONDUITE : RECONTRES AVEC LES REQUINS

### RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

En règle générale, les populations de requins sont vulnérables à la pêche, notamment à la pêche accidentelle et à l'enchevêtrement dans les engins de pêche, qui sont des causes de mortalité. Les caractéristiques de leur cycle biologique, telles que leur longévité, leur maturité tardive et leur faible fécondité, font obstacle au rétablissement de l'abondance des populations de requins après leur déclin. Parmi les quatorze espèces de requins qui fréquentent les eaux canadiennes du Pacifique, trois sont inscrites à la liste de la *Loi sur les espèces en péril*. Le pèlerin (*Cetorhinus maximus*) est inscrit comme « espèce en voie de disparition » tandis que le requin gris (et) le milandre (*Galeorhinus galeus* figure 1) sont inscrits comme « espèces préoccupantes ». Il convient de noter que les interdictions en vertu de la *Loi sur les espèces en péril* s'appliquent aux espèces disparues, en voie de disparition et menacées, mais pas aux espèces préoccupantes. La pêche accidentelle et l'enchevêtrement dans les engins de pêche seraient les principales menaces qui pèsent sur ces espèces de requins. Les onze autres espèces de requins du Pacifique canadien sont également vulnérables à cette menace. Afin de veiller à la conservation des espèces de requins dans les eaux canadiennes du Pacifique, il est important d'adopter des mesures visant à réduire la mortalité des requins liée à la pêche accidentelle et à l'enchevêtrement.

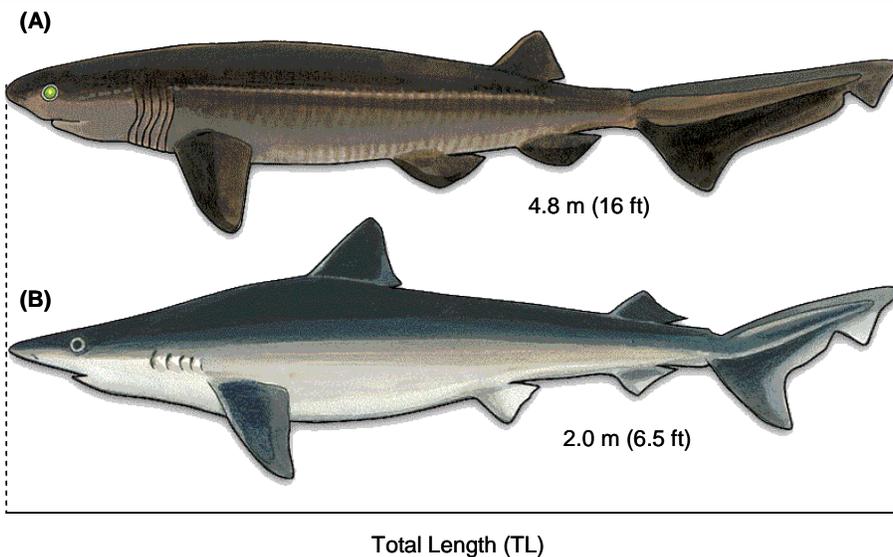
À l'heure actuelle, la pêche commerciale dirigée des espèces de requins ne vise que l'aiguillat commun du Pacifique Nord (*Squalus suckleyi*) dans les eaux canadiennes du Pacifique. Pour ce qui est de la pêche récréative, on ne peut conserver que les prises d'aiguillat commun du Pacifique Nord et de taupe du Pacifique (*Lamna ditropis*). Dans le cadre de la pêche commerciale, il n'est plus possible de conserver des espèces de requins inscrites sur la liste de la *Loi sur les espèces en péril*; on doit remettre à l'eau les prises accidentelles de ces espèces en les blessant le moins possible. Dans le cas de la pêche récréative, on est passé d'une limite de prises à une interdiction de pêche pour toutes les espèces inscrites en vertu de la *Loi sur les espèces en péril* et l'on ne peut plus conserver aucune prise de toutes les autres espèces de requin (il faut les remettre à l'eau) à l'exception des taupes du Pacifique et de l'aiguillat commun du Pacifique Nord<sup>1</sup>.

Le présent Code de conduite en cas de rencontre avec des requins a été élaboré dans le but de réduire la mortalité des espèces de requins (p. ex., le requin gris et la taupe du Pacifique<sup>2</sup>), ou de toute autre espèce, causée par l'enchevêtrement et les prises accidentelles dans le cadre de la pêche commerciale et récréative ou l'aquaculture. Cependant, le présent code ne s'applique pas au pèlerin, pour lequel on a élaboré un autre code de conduite. Bien que les lignes directrices sur la manipulation puissent être utiles pour les pêcheurs souhaitant remettre à l'eau les taupes du Pacifique ou l'aiguillat commun du Pacifique Nord, le présent Code de conduite ne s'applique pas à la pêche dirigée pour ces espèces.

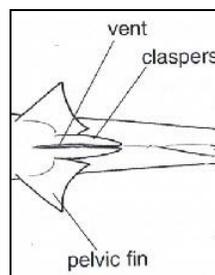
<sup>1</sup> Pour de plus amples renseignements sur les limites quotidiennes et les limites de possession actuelles de taupes et d'aiguillat commun, veuillez consulter la version actuelle du *Guide de la pêche sportive dans les eaux à marées de la Colombie-Britannique* ou le site Web du MPO à l'adresse suivante : <http://www.pac.dfo-mpo.gc.ca/fm-gp/rec/index-fra.htm>.

<sup>2</sup> Le Code de conduite soutient le plan de gestion en vertu de la LEP du requin gris et du milandre au Canada, que l'on peut consulter dans le Registre public de la LEP, à l'adresse : [http://www.sararegistry.gc.ca/document/default\\_f.cfm?documentID=1569](http://www.sararegistry.gc.ca/document/default_f.cfm?documentID=1569)

## CODES DE CONDUITE : RECONTRES AVEC LES REQUINS



**Figure 1.** Illustration d'un (A) requin gris (Hexanchus griseus) et d'une (B) taupe du Pacifique (Galeorhinus galeus). On mesure la longueur totale en ligne droite du bout du museau au bout du lobe supérieur de la nageoire caudale (queue). Les longueurs totales maximales sont indiquées. Illustration par Jennifer Stone.



**Figure 2.** Illustration d'un ventre de requin et de la paire de ptérygopodes (organes reproducteurs) que présente le requin mâle.

## CODES DE CONDUITE : RECONTRES AVEC LES REQUINS

### CODES OF CONDUCT

Tous les exploitants aquacoles ainsi que les pêcheurs commerciaux et récréatifs qui rencontrent involontairement un requin gris, un milandre, ou toute autre espèce de requin (à l'exception de l'aiguillat commun du Pacifique Nord, de la taupe du Pacifique et du pèlerin) sont invités à procéder comme suit pour réduire la mortalité ou le risque de blessures et augmenter les chances de survie des requins capturés.

Veuillez consigner et signaler toutes les rencontres.

- 1) Consignez** **Consignez** tous les détails de la rencontre.
  - **Photographiez** le requin, dans la mesure du possible, sans le déranger. Des photos de bonne qualité des nageoires dorsales peuvent aider à identifier l'espèce et des individus concrets.
  - Si l'on se trouve à bord d'un navire commercial où du personnel ou des observateurs de Pêches et Océans Canada sont présents, on doit les informer de la rencontre. Ils décideront si des échantillons biologiques peuvent être prélevés dans de bonnes conditions et ils pourraient essayer de le faire.
- 2) Signalez** **Signalez** toutes les rencontres avec des requins grisets, des milandres ou toute autre espèce de requin en fournissant les éléments suivants :
  - **Photographie(s)** ou vidéo du requin, y compris de la nageoire dorsale;
  - **Date** de la rencontre et moment de la journée;
  - **Lieu** (avec le plus de précision possible, p.ex., données de position GPS);
  - **Estimation** de la longueur totale et détermination du sexe du requin (les mâles sont pourvus de ptérygopodes, voir **figure 2**).
  - **Caractéristiques distinctives** (p. ex., couleurs, cicatrices), comportements, blessures visibles et capacité natatoire du requin après sa remise à l'eau (plus de précisions ci-dessous);
  - Votre nom et vos coordonnées (volontaire)

#### ***Pêcheurs commerciaux :***

Toutes les rencontres avec des requins doivent être signalées dans le registre de pêche, par espèce, conformément aux conditions de permis de pêche commerciale. Les renseignements susmentionnés doivent être consignés dans le registre, dans la mesure du possible, pour toutes les espèces de requins à l'exception de l'aiguillat commun du Pacifique Nord.

#### ***Pêcheurs récréatifs et exploitants aquacoles :***

Toutes les rencontres avec des requins (autres que l'aiguillat commun du Pacifique Nord) doivent être signalées à l'agent des pêches local ou communiquées par un courriel ayant « rencontre avec requin » pour objet à l'adresse [sharks@dfo-mpo.gc.ca](mailto:sharks@dfo-mpo.gc.ca). Se reporter à la section « Renseignements généraux » ci-dessus pour les restrictions et les limites en matière de prises de la pêche récréative.

## CODES DE CONDUITE : RECONTRES AVEC LES REQUINS

### REMARQUES IMPORTANTES

<b>Limiter les rencontres</b>	<p><b>Évitez</b> les interactions involontaires avec des requins en pratiquant les activités de pêche dans des zones et à des moments où les risques de pêche accidentelle sont plus faibles (p. ex., évitez de pêcher dans des zones où les rencontres avec des requins sont fréquentes).</p> <hr/> <p>Ne jetez pas des déchets ni d'appâts dans les lieux où vous comptez déployer les engins.</p> <hr/> <p>Suspendez les activités de pêche en cas de capture soupçonnée (ou confirmée) de requin afin de réduire au minimum la durée de l'interaction et de permettre sa remise à l'eau dans de bonnes conditions.</p>
<b>Soyez prêt</b>	<p>Les membres de l'équipage doivent se familiariser avec <a href="#">les espèces de requins des eaux de la Colombie-Britannique</a>.</p> <hr/> <p>Veillez à ce que le matériel nécessaire pour retirer les hameçons ou libérer les requins capturés (pinces demi-rondes, coupe-fils, pinces coupantes; voir <b>annexe 1</b>) soit à portée de main.</p>
<b>Évaluez la situation</b>	<p>Restez calme. La sécurité doit primer. Il ne faut en AUCUN cas entrer dans l'eau. N'essayez pas de hisser le requin à bord si cela représente un danger pour vous, l'équipage ou le requin. Faites preuve de bon sens et de prudence. Tenez-vous loin de la gueule du requin et de sa puissante nageoire caudale (queue).</p>
<b>Agissez</b>	<p>Le facteur temps est primordial. En réduisant au minimum le temps de capture et de manipulation, les risques de blessure pour les requins diminueront tandis que leurs chances de survie après leur remise à l'eau augmenteront (il faut limiter l'exposition à l'air à entre 3 et 5 minutes si le requin est sorti complètement de l'eau; une exposition plus longue pourrait endommager les branchies).</p> <hr/> <p>Pour toutes les rencontres, il faut consigner toute blessure visible et la capacité natatoire du requin après sa remise à l'eau (p. ex., requin actif et poussée puissante de la nageoire caudale [queue], lenteur dans le mouvement des nageoires, aucun mouvement des nageoires et requin retourné).</p>

### 1) LIGNES DIRECTRICES SUR LA MANIPULATION À L'INTENTION DES PÊCHEURS RÉCRÉATIFS

Se reporter au [Guide de la pêche sportive dans les eaux à marées de la Colombie-Britannique](#) pour les restrictions et les limites en matière de prises de la pêche récréative. En cas de pêche accidentelle, les procédures de manipulation et de remise à l'eau des requins pris dans les engins de pêche récréative varient en fonction de l'état du requin.

Il faut déterminer si le requin est mort ou vivant, évaluer son état de santé (bon/mauvais) et agir en conséquence

## CODES DE CONDUITE : RECONTRES AVEC LES REQUINS

### 1. *Requin vivant et en bon état (capacité natatoire normale, blessures minimales)*

- a) Manipulez le requin avec soin. Les requins sont très vulnérables aux blessures.
  - Utilisez votre ligne ou votre épuisette pour manœuvrer le requin le long du bateau.
  - Évitez d'utiliser des dispositifs de retenue tels que des courroies, des cordes et des gaffes.  
**Ne saisissez pas** le requin par les branchies. Cela pourrait lui causer des blessures graves.
- b) Évaluez si l'on peut retirer l'hameçon du requin sans le sortir de l'eau. En gardant le requin dans l'eau, on réduit au minimum le stress qu'il ressent.
- c) Tentez de retirer l'hameçon.
  - Si l'hameçon à ardillon s'accroche à la gueule et est visible et facile à atteindre, retournez-le et tirez simultanément de la courbure de l'hameçon au moyen d'une gaffe et de la ligne de pêche. Cela devrait permettre de libérer le requin sans danger.
  - Vous pouvez aussi couper l'hameçon à la base de l'ardillon avec des pinces coupantes pour retirer l'hameçon sans provoquer de blessure importante.
  - Si le requin a avalé l'hameçon ou qu'il a été « casaqué » (c.-à-d., piqué ailleurs qu'à la mâchoire), n'essayez pas de retirer l'hameçon. Coupez l'avançon aussi près du requin que possible.
- d) S'il n'est pas possible de retirer l'hameçon sans sortir le requin de l'eau, hissez-le à bord (ce qui n'est peut-être pas possible si le requin est trop grand).
  - Utilisez une épuisette pour les requins plus petits.
  - Si le requin est plus grand, essayez de le hisser hors de l'eau en le soulevant à deux endroits, à l'aide de la ligne et d'une main passée sous l'abdomen, l'extrémité postérieure du corps ou la nageoire caudale.
  - Si vous hissez le requin en tirant uniquement par la ligne ou la queue, vous pouvez lui causer des blessures.
  - Hissez l'animal à bord du bateau en le maintenant dans une position horizontale.
  - Suivez la procédure de retrait de l'hameçon décrite ci-dessus à l'étape C.
  - Remettez le requin à l'eau.
  - Descendez-le en le soutenant à deux endroits jusqu'à sa libération.

### 2. *Requin vivant, mais en mauvais état (p. ex., léthargique, visiblement blessé)*

- a) Dans la mesure du possible, il faut dégager le requin de l'engin sans le hisser à bord. En gardant le requin dans l'eau, on réduit les risques de blessure et de stress.
- b) Évaluez si l'hameçon est visible et peut être retiré. Tout en le maintenant soigneusement à la surface, servez-vous de pinces, de pinces coupantes ou d'un couteau à manche long pour retirer l'hameçon en le tournant ou pour sectionner l'avançon le plus près possible de la gueule du requin sans le blesser l'animal.

### 3. *Mort*

- a) Les pêcheurs récréatifs n'ont pas le droit de conserver des requins grisets et des milandres, dont il faut donc se débarrasser comme des autres espèces de requins non inscrites en vertu de la *Loi sur les espèces en péril*.

## CODES DE CONDUITE : RECONTRES AVEC LES REQUINS

- b) Veuillez communiquer avec l'agent des pêches local ou envoyer un courriel ayant « **rencontre avec requin** » pour objet à l'adresse [sharks@dfo-mpo.gc.ca](mailto:sharks@dfo-mpo.gc.ca).

### 2) LIGNES DIRECTRICES SUR LA MANIPULATION À L'INTENTION DES PÊCHEURS COMMERCIAUX ET DES EXPLOITANTS AQUACOLES

Les procédures de manipulation et de remise à l'eau de requins pris dans les engins de pêche commerciale varient en fonction du type d'engin (p. ex., lignes à hameçons, ligne, chalut de fond, filet maillant, senne ou filet d'aquaculture).

- En cas de prise, il faut toujours déterminer si le requin est mort ou vivant, et évaluer son état de santé (bon ou mauvais).
- S'il est vivant, il faut le manipuler et le remettre à l'eau avec soin, car les requins peuvent se blesser facilement.
- Les procédures de manipulation et de remise à l'eau pour les requins vivants et les différents types d'engin sont décrites en détail ci-dessous.
- Les pêcheurs commerciaux n'ont pas le droit de conserver les requins grisets et les milandres et doivent s'en débarrasser, comme ils le font avec les autres espèces de requins non inscrites en vertu de la *Loi sur les espèces en péril*. Si un observateur à bord a prélevé des échantillons, veuillez communiquer avec l'agent des pêches local ou envoyer un courriel ayant « rencontre avec requin » pour objet à l'adresse [sharks@dfo-mpo.gc.ca](mailto:sharks@dfo-mpo.gc.ca).

#### 1. Pêche à la ligne

##### *Requin vivant et en bon état (capacité natatoire normale, blessures minimales)*

- a) Utilisez la ligne et l'avançon pour manœuvrer le requin le long du bateau.
- Évaluez si l'on peut retirer l'hameçon du requin sans le sortir de l'eau. En gardant le requin dans l'eau, on réduit les risques de blessures et de stress.
  - Évitez d'utiliser des dispositifs de retenue tels que des courroies, des cordes et des gaffes.
  - **Ne saisissez pas** le requin par les branchies. Cela pourrait lui causer des blessures graves.
- b) Tentez de retirer l'hameçon.
- Si l'hameçon à ardillon s'accroche à la gueule et qu'il est visible et facile à atteindre, on peut le dégager sans danger : il suffit de glisser la courbure de l'hameçon à l'aide d'une gaffe et de le retourner en tirant simultanément sur la gaffe et sur la ligne de pêche.
  - Vous pouvez aussi couper l'hameçon à la base de l'ardillon avec des pinces coupantes pour retirer l'hameçon sans provoquer de blessure importante.
  - Si le requin a avalé l'hameçon ou qu'il a été « casaqué » (c.-à-d., piqué ailleurs qu'à la mâchoire), n'essayez pas de retirer l'hameçon. Coupez l'avançon aussi près du requin que possible.

##### *Requin vivant, mais en mauvais état (p. ex., léthargique, visiblement blessé)*

## CODES DE CONDUITE : RECONTRES AVEC LES REQUINS

- a) Essayez de retirer l'hameçon sans le sortir de l'eau (à l'aide de la procédure décrite ci-dessus).
- b) S'il faut hisser le requin à bord pour retirer l'hameçon et couper l'avançon, et que le requin n'est pas trop grand, hissez-le soigneusement.
  - Ne le soulevez pas en l'air au moyen de la ligne, car vous pourriez déchirer la chair du requin et lui causer des blessures mortelles.
  - Essayez de le hisser hors de l'eau en le soulevant à deux endroits, à l'aide de la ligne et d'une main passée sous l'abdomen, l'extrémité postérieure du corps ou la nageoire caudale).
  - Si vous hissez le requin en tirant uniquement par la ligne ou la queue, vous pouvez lui causer des blessures. Hissez l'animal à bord du bateau en le maintenant dans une position horizontale. Remettez le requin à l'eau.
  - Descendez-le en le soutenant à deux endroits jusqu'à sa libération.

### 2. *Requin pris dans une ligne de casier à crabe ou autre (p. ex., palangre, ligne de traîne)*

- a) Pour tous les requins, en bon ou en mauvais état, rapprochez votre bateau du requin autant que possible sans provoquer de blessures ni d'enchevêtrement additionnels.
  - Éteignez le moteur (si possible) ou mettez-le au point mort.
- b) Saisissez la ligne d'ancre et rapprochez le requin le plus possible du côté du bateau.
- c) Tirez sur la ligne pour restreindre les mouvements du requin sans le blesser. Maintenez le requin fermement contre le côté de l'embarcation.
  - Évitez d'utiliser des dispositifs de retenue tels que des courroies, des cordes, des gaffes, etc.
  - **Ne saisissez pas** le requin par les branchies. Cela pourrait lui causer des blessures graves.
- d) Essayez de démêler la ligne sans la couper.
  - Si vous n'arrivez pas à le faire, utilisez une gaffe pour écarter la ligne du requin avant de la couper.
  - Avant de couper la ligne d'ancrage, assurez-vous qu'aucune autre ligne n'est attachée au requin.
  - Consigner toute blessure visible causée par la ligne et la capacité natatoire du requin après sa remise à l'eau (p. ex., requin actif et poussée puissante de la nageoire caudale [queue], lenteur dans le mouvement des nageoires, aucun mouvement des nageoires et requin retourné).

### 3. *Requin pris dans des filets*

Libérer un requin, blessé ou non, d'un filet demande une **prudence extrême**. Veillez à votre sécurité et à celle de l'équipage.

#### *Chalut*

- a) Une fois hissé à bord, **ne saisissez pas** le requin par la nageoire caudale (queue) pour le déplacer, car vous pouvez le blesser aux vertèbres.
- b) Évitez de vous servir d'outils potentiellement dangereux, comme des gaffes ou des

## CODES DE CONDUITE : RECONTRES AVEC LES REQUINS

---

cordes, lorsque vous déplacez le requin.

- Si le requin est petit, essayez de le hisser hors de l'eau en le soulevant à deux endroits, la partie du milieu et l'extrémité postérieure du corps ou la nageoire caudale).
- S'il s'agit d'un grand requin, placez-le sur bâche pour le déplacer.

- 
- c) Tentez de libérer le requin. La tâche sera bien plus aisée si vous disposez à bord de longues pinces coupantes.
- Utilisez une gaffe pour écarter le filet le plus possible du corps du requin et sectionnez le filet soigneusement à l'aide de pinces coupantes.
  - Il vous faudra probablement couper plusieurs fois pour libérer le requin du filet.
- 
- d) Une fois libéré, descendez le requin le long de la rampe arrière, en le soutenant toujours à deux endroits ou en vous servant de la bâche.

---

### *Filet maillant, senne ou filet d'aquaculture*

- a) Rapprochez votre bateau du requin autant que possible sans provoquer de blessures ni d'enchevêtrement additionnels. Éteignez le moteur (si possible) ou mettez-le au point mort.
- 
- b) Tentez de libérer le requin. La tâche sera bien plus aisée si vous disposez à bord de longues pinces coupantes.
- Utilisez une gaffe pour écarter le filet le plus possible du corps du requin et sectionnez soigneusement le filet à l'aide de pinces coupantes.
  - Il vous faudra probablement couper le filet plusieurs fois pour libérer le requin.

---

### **AVERTISSEMENT**

Dans la mesure du possible, ces instructions ont été préparées en tenant compte de la sécurité des pêcheurs. Toutefois, les circonstances qui entourent les opérations de libération des requins ou de retrait des hameçons varient. Par conséquent, les pêcheurs sont priés de modifier ces instructions au besoin pour tenir compte de ces facteurs, qui comprennent notamment les conditions météorologiques, l'état de la mer et la taille du navire. Ni le gouvernement du Canada, ni le ministre des Pêches et des Océans du Canada ni aucun de ses employés ne peuvent être tenus responsables des pertes ou des dommages subis découlant des renseignements contenus dans le présent document.

---